



DE
L'ORIGINE
ET
DES PROGRÈS
DU COMMERCE DE MARSEILLE

ANCIENNE ET MODERNE.

DISSERTATION

Prononcée à l'ouverture de la Séance publique de Pâques le 30 Avril 1783.

Par Mr. GROSSON, Directeur.

MESSIEURS,

L'ACADÉMIE, en consacrant ce jour au triomphe des Sciences & des Arts utiles à la société, ne s'attendoit pas à

réserver ses couronnes : le choix du sujet qu'elle avoit proposé , devoit naturellement la flâter d'un nombreux concours , & lui garantir le succès des Auteurs.

» *Les moyens de renouveler les bois en Provence*, » intéressent tous les ordres de citoyens de cette Contrée , ménacée de manquer bientôt de ce premier aliment , d'une multitude de fabriques qui augmentent l'industrie & la masse des richesses de ses habitans.

Quel sujet plus propre à exciter le zèle & le patriotisme des Agriculteurs & des Naturalistes de cette Province ! Nous l'avouons avec peine : Deux seuls Mémoires nous ont été présentés. Ils sont calqués l'un & l'autre d'après les mêmes vues , écrits presque du même style ; une énumération des Loix prohibitives consignées dans les Ordonnances des Bois & Forêts , des réflexions louables ; mais insuffisantes sur ces Loix , forment la base de ces Mémoires.

L'Académie auroit été au comble de la satisfaction , si elle avoit pu acquérir à la Patrie des méthodes assurées par l'expérience , sur la plantation & la culture des diverses especes d'arbres , relativement aux différentes qualités des climats & des terrains de la Provence.

C'est en couronnant le citoyen qui auroit atteint ce but , qu'elle auroit rendu le plus digne hommage à la mémoire de ses fondateurs.

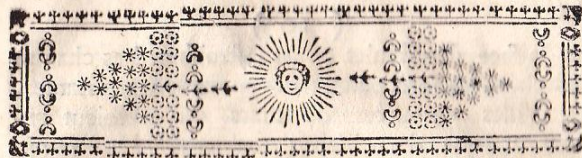
Le vainqueur de Denain , en instituant cette Académie , voulut rendre à la ville de Marseille , une portion de son ancien lustre en y reproduisant le goût des Lettres. Le digne héritier de son nom & de ses vertus , ajouta à ce bienfait , en réunissant les sciences aux premiers objets de nos travaux. Il vit d'un œil philosophique , les Peuples & les productions de l'Univers sans cesse rassemblés dans nos murs , offrir à l'observateur les moyens d'augmenter ses connoissances , & de les diriger vers l'utilité publique.

(8)

Qui étoit plus digne de remplacer nos premiers bienfaiteurs, si ce n'est ce Prélat, dont la piété, les lumières & les écrits, sont des vrais modèles pour l'homme d'Eglise, l'homme d'Etat & l'homme de Lettres ! Et la protection, un titre glorieux pour cette Compagnie.

Quels droits, nos Méécènes n'ont-ils pas acquis sur nos cœurs !

Je crois ne pouvoir rendre à la mémoire des Villars, un plus digne hommage, & présenter à Mr. le Cardinal de Bernis, un plus juste tribut de reconnoissance, qu'en me conformant à la sagesse de leurs vues, en vous entretenant de l'origine & des progrès du Commerce de Marseille ancienne & moderne.



UNE Colonie de Grecs, établie sur une Côte Maritime, dans un sol stérile, entouré des Peuples barbares, devoit nécessairement être en même tems commerçante, guerrière & sçavante. Telle fut aussi Marseille dès sa fondation.

Les Gaulois virent avec jalousie cet établissement. Ils se liguerent, pour le détruire, sous la conduite de leur Chef Caraumandus, il fallut les combattre, & la nécessité rendit nos Fondateurs guerriers. Privés de la ressource d'un Commerce intérieur, avec des voisins qui n'en avoient aucun, resserrés dans un territoire borné, ils furent contraints d'aller chercher dans les Pays lointains, les productions nécessaires à leur entretien, & cette situation donna naissance au Commerce d'économie.

Inquiétés par les Liguriens qu'ils eurent le bonheur de vaincre, il ne leur suffisoit pas d'avoir établi une Colonie dans leur Pays, (*) il falloit encore qu'ils remportassent une seconde victoire en subjugant leurs esprits; quelles armes plus propres pour atteindre à ce noble but, si ce n'est ces arts bienfaisans, enfans d'une industrie réfléchie qui lient tous les peuples policés, & n'en forment qu'une seule famille! nos Fondateurs avoient apporté avec eux cette précieuse portion de leur héritage; ils la mirent tellement à profit; qu'ils parvinrent à chan-

(*) La ville de Nice.

ger la face des Gaules en les instruisant. Les champs défrichés, les forêts converties en campagnes riantes, des Villes entourées de murs où n'étoient auparavant que de chétives cabanes. Les horribles superstitions des Druides abolies. La langue rude & grossière des Celtes, remplacée par celles d'Homere, de Platon & de Demostene. L'agriculture en honneur, la vigne & l'olivier cultivés donnant les plus précieuses des productions territoriales, & fournissant l'aliment d'un commerce d'échange, tels furent les heureux fruits que nos ancêtres recueillirent de la civilisation des Gaulois, Tite-Live étonné d'un si prodigieux changement, s'écrioit : qu'il sembloit que la Gaule eut été transportée dans la Grece. (*)

- » Dans le Gouvernement de plusieurs, (comme
- » Pa judicieusement observé le Célébre Montes-
- » quieu) le Commerce est plus souvent fondé sur
- » l'économie; les Négocians ayant l'œil sur toutes
- » les Nations de la terre, portent à l'une ce qu'ils
- » tirent de l'autre.
- » Il n'est guere possible que cette espece de
- » trafic puisse être fait par un Peuple chez qui le
- » luxe est établi, qui dépense beaucoup, & qui
- » ne voit que des grands objets. (**)

Aussi le Gouvernement Aristocratique étoit-il celui de l'ancienne République de Marseille, & ses Loix proscrivoient sévèrement toute espece de luxe. La valeur des vêtemens des deux sexes étoit limitée, & les plus grandes dotes ne pouvoient excéder

(*) Tit.-Liv., hist. lib. 38.

(**) Montesq. Esprit des Loix, liv. XX. chap. IV.

celle d'environ cent écus de notre monoye. Les Spectacles étoient prohibés, ce sage réglemeut conservoit tout-à-la fois la pureté des mœurs, & dispensoit la République d'élever ces édifices somptueux que les Grecs & les Romains consacrerent à l'amusement du Peuple.

D'après leur situation & leurs principes, le premier Commerce des Marseillois dût être dirigé vers les objets de nécessité. Leurs liaisons avec Phocée, leur mere Patrie, & leur alliance avec les Romains, leur ouvrirent l'accès de tous les Ports de la Grece & de l'Italie. Leur position dût naturellement les inviter à la pêche; ils usèrent de ces ressources pour se procurer ce que la nature leur refusoit dans leurs climats, en allant chercher dans ces Contrées le froment & les autres grains, & en y transportant les vins & les poissons salés: Pline fait mention des vins de Marseille (***) & de la saumure des alliés des Romains. (***)

Si nous consultons les monumens, les médailles de Marseille nous dénotent que les vins & la pêche étoient pour ses habitans des objets importans, on trouve en effet pour contre-marque, sur plusieurs de ces médailles un scep de vigne, & sur d'autres, un trident & un poisson. Il est apparrant que ces symboles n'avoient été placés sur les monnoies de la République, que pour désigner l'abondance de la vendange & de la pêche dans les années où elles avoient été frappées.

L'inscription rapportée par M. Spon & qui se

(**) Pline l. XIV. cap. VI.

(***) Lib. IX. cap. XVII.

trouvoit anciennement dans les caves de St. Sauveur, fait mention d'un College de Marchands de bois, Charpentiers & Constructeurs, sous le nom de *Dendrophores*, d'après ce monument, ces artistes peuvent se flâter d'être la plus ancienne Corporation relative au Commerce.

Une autre inscription Grecque qui existe encore dans les mêmes caves, (*) est érigée en l'honneur de *Titus Porcius Ælianus*, auquel entr'autres titres distingués, on donne celui de Chefs des Navigateurs. (1)

Cæsar (**) nous apprend que l'Arsenal de Marseille étoit pourvu de toutes sortes de machines navales; la plupart de l'invention de ses habitans. Ce qui est une preuve de l'heureuse influence des Sciences sur le Commerce. Celui des Marseillois lui dû ses plus brillans succès, Pythéas & Euthymenes, deux de leurs célèbres concitoyens, les premiers Astronomes de l'Occident, animés du désir d'étendre la sphere du Commerce de leur Patrie, entreprirent des voyages de long cours, ils entrèrent dans l'Océan, Euthymenes s'avança par de-la la ligne, & Pythéas dirigea ses voyages vers le nord jusqu'en Islande, deux cent cinquante ans ou environ avant l'Ère Chrétienne.

Les Navires des Marseillois étoient non seulement propres pour le trafic, mais encore pour la guerre. Ils ne les employèrent néanmoins à ce dernier usage, qu'autant qu'ils y furent contraints

[*] Ce Monument a été donné à l'Académie par Madame d'Aulan, Abesse de St. Sauveur.

[**] *De Bello Civili.*

par la nécessité de conserver leurs propriétés. Le Commerce fut toujours leur occupation la plus importante.

Vengés par les Romains leurs alliés, de l'insolence des Salyens qui les importunoient sans cesse, mis en possession de la Cote par le pro-Consul Sextius; dans un état si florissant, ils songerent à étendre leur Empire & leur Commerce en établissant des Colonies:

Taurois ou Tauroentum, Toulon, Olbia ou Hyeres, Antibes, Rhodhanusia à l'embouchure du Rhone, Nice & Monaco dans la Ligurie, Agde sur la Cote du Languedoc, Empurias & Denia en Espagne, à qui nous pouvons joindre Okyrt, dont nous ne connoissons que le nom par le revers d'une Médaille de la République, & d'autres Colonies que les Historiens ont désignées sans les nommer, furent tout autant de remparts à opposer contre les vains efforts de leurs voisins, & en même tems des comptoirs assurés pour l'aliment du Commerce.

La considération que ces établissemens procurent aux Marseillois, & les avantages qu'ils en retirèrent, furent au point que toute cette étendue de mer, depuis le Roussillon jusqu'à Genes, fut nommée la mer de Marseille, *mare Massilioticum*.

Ce n'est pas seulement de nos jours qu'une Nation commerçante, jalouse de ses rivales, a dit dans son délire: l'empire de la mer est à moi, c'est à moi seule qu'il appartient d'y voir flotter mes pavillons. La superbe Carthage, témoin de la prospérité du Commerce de nos Peres, raisonnoit comme la fiere Albion & agissoit de même en s'emparant de nos Vaisseaux, cette République qui tint si long

tems en echee la puissance Romaine , fut plus d'une fois punie de ses pirateries envers les Marseillois. Ces derniers , au rapport de Justin , (*) remporterent plusieurs victoires sur ses flottes.

Les tems sont marqués où toute puissance établie sur l'injustice & l'oppression , doit enfin cesser. Carthage n'est plus ; les Romains ont effacé jusques aux traces de son existence , le seul souvenir de sa mauvaise foi passera aux générations futures :

Marseille , commerçante & guerriere comme elle , lui survit ; sa justice lui conserve l'estime & la confiance des Nations , & l'un des plus célèbres Poëtes Latins rend hommage à la bonne foi de ses habitans. (**) *Illustrat quos sola fides.*

Les Guerres Puniqes pendant lesquelles Marseille servit d'entrepôt , furent une source de richesses pour son Commerce. La ruine de Carthage & ensuite celle de Corinthe , vinrent les augmenter & donnerent un nouvel essor au genie & à l'industrie de ses Négocians qui n'avoient plus de rivaux. Les Romains , entraînés par la passion des conquêtes , ne jalouferent jamais le Commerce de leur fidèle alliée.

C'est ici une des époques de sa plus grande splendeur. Les Navires de notre République remplissoient les Ports de la Grece , de l'Italie , de l'Espagne & des Gaules. L'industrie étoit au plus haut degré de perfection dans la Métropole & dans ses Colonies. Martial fait l'éloge du thon en saumure dont les habitans d'Antibes faisoient un grand commerce.

[*] Justin , lib. XLIII.

(**) Lucain , Pharf.

Empurias & Denia lui procurerent l'échange de ses denrées contre l'or & l'argent des mines d'Espagne : la chronique générale de ce Royaume nous atteste qu'après un tremblement de terre , l'on découvrit des mines de ces précieux métaux dans les Pirennées , qu'il en fut porté une grande quantité à Empurias au moment où des Vaisseaux Marseillois vénoient d'arriver dans son Port , ils troquerent leurs Marchandises contre des lingots & retournerent chargés de grandes richesses.

Les Loix Nautiques de Marseille étoient sur le modèle de celles des Rhodiens & des Tyriens , & Démosthene les cite avec éloge. (*)

Les richesses de notre Patrie , l'étendue de sa domination & de son Commerce lui acquirent le rang d'une des premieres Puissances de l'Occident. Elle eut l'honneur de figurer en cette qualité , en envoyant des Ambassadeurs vers Alexandre pour féliciter ce Conquérant sur ses victoires , & ce Prince eut pour eux les égards qui dénotent la considération. Il les renvoya comblés de présens.

Marius , après avoir défait les Cymbres & les Teutons³ , aggrandit le domaine des Marseillois , en leur donnant le canal qu'il avoit fait creuser à l'embouchure du Rhone. Ce présent les enrichit par les impôts qu'ils leverent sur les marchandises qui entroient dans ce Fleuve ou qui en sortoient. (**) Pompée leur donna toutes les terres situées sur sa rive occidentale , depuis la mer jusques dans le Vivarais. Cæsar avoit ajouté d'autres terres à leur

[*] Simon Chardius , narrat. de leg. Rhod.

[**] Strabon , liv. 4.

domaine. Ces accroissemens de puissance, donnerent un nouveau degré d'activité à leur Commerce. Le Rhone & les fleuves qui s'y joignent leur procurerent le moyen d'importer dans le cœur des Gaules les objets de leur Commerce, & d'en rapporter les productions de ces climats.

Il paroît naturel de juger de l'étendue du Commerce d'une Nation, par l'abondance de son numéraire : d'après ce principe, nous ne pouvons que concevoir l'idée la plus avantageuse de celui de nos Peres. La quantité de médailles en argent de leur République qui ont été trouvées en différens tems dans les diverses Contrées de leur domination, où qu'ils ont fréquentées, est si grande & si variée, qu'elles sont encore réputées les plus communes, malgré les quantités qui ont été portées à la Monnoye ou dans les creusets des Orfèvres. (2)

On a long tems douté du récit des Auteurs anciens qui ont affirmé que les Marseillois avoient battu des monnoies avec l'or qu'ils tiroient de leurs possessions, nous ne connoissons en effet aucune de ces monnoies, ce doute vient d'être éclairci par un de nos sçavans compatriotes. M. l'Abbé Barthelémy vient d'enrichir la collection de S. M. d'une médaille en or avec la tête de Diane d'un côté, l'enseigne militaire du Lyon au revers avec le mot **MAE M AAIETON.**

N'allons cependant pas croire que les mines d'où ce métal étoit tiré fussent à portée de la Métropole; rien n'indique aux environs de Marseille la possession d'un pareil trésor.

Il est plus raisonnable de penser que les Marseillois tiroient l'or de leurs Colonies en Espagne, soit qu'elles eussent des mines dans leur territoire,

ou

ou qu'elles se le procuraient par leur Commerce avec les indigènes, ce qui est encore plus probable.

Marseille cultivant à la fois le Commerce, les Sciences, les Lettres & les Arts, auroit été constamment au faîte de la prospérité, sans les maux des Guerres Civiles; ou comme l'a observé l'immortel Auteur de l'esprit des Loix, il falloit fermer les yeux & prendre un parti. (*)

Elle reçut Pompée dans son sein, ce qui lui attira la colere de César; personne n'ignore quelles en furent les tristes suites, la durée & les particularités de ce siege mémorable pendant lequel nos Peres éprouverent l'utilité des Sciences & des Arts en employant les moyens de défenses & les machines, fruits des veilles de leurs sçavans concitoyens. (**)

(*) Montesquieu, esprit des Loix liv. 21. chap. 10.

(**) César, Comment. de Bell. Civil.



B



SECONDE PARTIE.

MARSEILLE, en cédant aux efforts de la puissance Romaine, cessa d'être guerrière, mais elle continua de s'adonner aux Lettres, aux Sciences & au Commerce; ce dernier fut à la vérité moins cultivé qu'auparavant, soit comme l'observe M. de Montesquieu, tom. 2. pag. 244., » que les grandes » entreprises de Commerce ne sont pas pour les » Monarchies, mais pour le Gouvernement de plusieurs, par la plus grande certitude de sa prospérité, que l'on croit avoir dans ces Etats, soit aussi que Marseille dont les Flottes avoient été détruites ou étoient devenues la proie des Romains; dépouillée de ses Colonies & des objets de Navigation que César fit enlever de ses arsenaux, ne put plus suppléer à ces ressources. Il est constant que les Auteurs anciens ne font mention de cette Ville pendant près de quatre siècles qu'elle fut sous la domination Romaine, que pour faire l'éloge de son ancienne Académie & des Sçavans distingués qui la composoient.

L'étude qui a toujours fait la consolation des particuliers dans les revers, fit celle de notre Patrie après la perte de sa liberté, & lui conserva encore un degré de splendeur. Les Romains envoient à Marseille leurs jeunes citoyens pour y être instruits dans les Sciences & les Lettres, nous comptons parmi eux Caius & Lucius, perit-fils d'Auguste & le célèbre Phylosophe Phavorin.

Les siècles qui suivirent, ne furent pas plus favorables au Commerce. Lorsque l'Empire Romain, ce colosse de domination fut ébranlé, divisé & détruit enfin par ces peuplades sorties du fond du Nord, & connues sous le nom général de Goths. Marseille, tantôt attaquée, tantôt vaincue & saccagée, ne pouvoit guere cultiver cet Art utile, dont les succès dépendent presque toujours de la Paix & de la tranquillité des Empires. A peine pouvons-nous citer un seul trait historique, en faveur du Commerce de Marseille, pendant ces tems de calamité, au commencement du sixième siècle, Théodoric qui possédoit le Languedoc, la Provence & Marseille, établit dans cette Ville les magasins d'abondance pour la subsistance de ses Troupes. Ce qui dénote que ce Prince trouvoit dans ses habitans adonnés au Commerce, les ressources & les facilités pour se procurer & transporter ces approvisionnements.

Les François devenus maîtres de Marseille, sous Gontran, sembloient devoir influer sur la prospérité de son Commerce. Il ne fit cependant aucun progrès, les querelles du Souverain avec son neveu Childebert, le Clergé qui prenoit parti & le peuple toujours trop foible pour résister à l'impulsion qu'il reçoit de ses maîtres, abandonnoit les Arts d'utilité pour courir aux armes ou pour disputer sur des matières Théologiques; & ces troubles réduisirent les Négocians Marseillois au seul Commerce des objets d'absolue nécessité. Sous les successeurs de Gontran, jusques au tems où Bozon s'empara de la Souveraineté de la Provence & de Marseille, le Commerce de cette Ville dut être un peu plus étendu; S'il nous est permis d'en juger par le grand nombre de monnoies en or que les divers Souverains

successifs firent frapper dans Marseille : (3) Mais l'irruption des Sarrasins en Provence, vint mettre de nouvelles entraves à l'industrie des Marseillois, forcés de s'occuper plutôt des moyens de pourvoir à leur conservation que de ceux de s'enrichir.

Après la mort de Bozon, Marseille eut ses Souverains particuliers sous le nom de Vi-Comtes; la plupart d'entr'eux ne s'occupèrent qu'à dotter des Eglises & fonder des Monasteres, le Clergé ne fut jamais aussi riche & aussi puissant que sous leur domination. Quelques-uns de ces Princes prirent même l'habit Monastique dans l'Abbaye de St. Victor, à laquelle ils cédèrent des droits domaniaux & un droit d'ancrage dans la partie du Port à portée de l'Abbaye, ce qui n'étoit certainement pas en faveur du Commerce. La Ville divisée en supérieure & en inférieure: la première appartenant au Clergé avoit le port de la porte Galle, & l'inférieure appartenant aux Vi-Comtes, avoit le Port actuel. Cette division occasionnoit celle des intérêts des habitans, & nuisoit toujours plus au Commerce:

Il ne fut pendant long-tems permis aux pêcheurs qui habitoient la Ville Episcopale de ne pêcher que les jours de fête. Et le port de la Ville Vice-Comitale devoit être pendant un tems si peu fréquenté, qu'un des Vi-Comtes donna à bail la pêche qu'on y faisoit des Dauphins & des autres poissons.

Cependant malgré l'anarchie & le manque de protection, la Navigation & le Commerce ne furent jamais totalement abandonnés. Les Navires des Marseillois fréquentoient les Ports d'Alexandrie & de Constantinople ainsi que ceux des autres Echelles du Levant, & c'est aux Négocians de cette Ville que sont dûs les premiers établissemens dans

ces Contrées, long-tems avant que les François en eussent la moindre idée. (4)

D'après cela il ne faut point être étonnés si lorsque la convulsion qui agita toute l'Europe, pour aller enlever aux Mahométans la Palestine; les Croisés eurent recours à Marseille dont les Négocians leur fournirent des Navires, des armes & des provisions, ce fut même à cette époque que le commerce des armes devint une principale branche de celui de Marseille, les ateliers en ce genre étoient si nombreux, qu'une rue assez longue a retenu le nom de Lancerie, parce que les Fabricans de Lances l'habitoient de préférence; & si Aycard, fils du Vicomte Jeaufroy & Pierre Barthelemy Prêtre, conduisirent en Syrie nombre de croisés Marseillois animés comme eux du seul desir d'enlever les lieux saints aux Infidèles, plusieurs de leurs Concitoyens trouverent dans leur zele un aliment à leur Commerce, & furent le mettre à profit, en secourant les nouveaux Rois de Jérusalem qui les comblèrent de privilèges avantageux pour leur trafic. Baudoin II. accorda aux Négocians Marseillois l'usage des fours & de certaines rues où il n'étoit permis qu'à eux seuls d'habiter dans les villes de Jérusalem, de Chypres & d'Acre. Peut-on méconnoître à ces traits l'origine des quartiers des Francs, dans les Echelles du Levant?

En 1150, Foulques, Comte d'Anjou & du Mans, Successeur de Baudoin, accorda aux Marseillois la franchise perpétuelle de tous droits & impositions dans ses Etats.

Baudoin III, rencherit sur les bienfaits de ses prédécesseurs, en leur accordant la faculté d'avoir à Jérusalem & à Acre, ainsi que dans toutes les Villes maritimes de ses Etats, une Eglise, un four & une

rue, avec exemption de tous droits. Les Lettres patentes de ce Prince font spécialement mention des secours maritimes qu'il a reçus des Marseillois. Le Comte de Tyr les affranchit en 1187 de tous droits, leur donna la permission de négocier dans ses Etats, & d'y établir un Consul pour leur administrer la Justice.

Les Négocians Marseillois établis en Levant, préférèrent de s'y puissants secours à Guy de Lusignan, Roi de Chypre & de Jérusalem, lorsqu'en 1191 il assiegea la ville d'Acre, que ce Prince leur accorda la franchise de tous droits, excepté quelques cas particuliers, & leur donna pouvoir d'établir un Consul ou Vicomte de leur Nation pour leur rendre la justice, n'en exceptant que le vol, le rapt, homicide, fausse monnoye & trahison.

Les Négocians Marseillois qui furent l'objet de cette faveur, tenoient la plupart à des familles honorables. On voit figurer parmi eux Ancelme de la maison de Marseille; ce qui semble indiquer que l'ancienne Chevalerie ne dédaignoit pas toujours une profession aussi utile.

Aimeric de Lusignan, Roi de Chypre & de Jérusalem, joignit aux privilèges de ses Prédécesseurs en faveur des Négocians Marseillois, le don d'un château nommé Flaci, avec tous les meubles & bestiaux.

Jean de Brienne qui possédoit le Royaume de Jérusalem en 1212, fit restituer aux Négocians Marseillois une rue qu'ils avoient en propriété dans la ville d'Acre, & confirma les privilèges que ses Prédécesseurs leur avoient accordés.

Les Seigneurs de Tyr imiterent cet exemple, Philippe de Montfort confirma les privilèges dont ils jouissoient dans cette Ville.

Marseille ayant acheté sa liberté de ses derniers Vicomtes, le Commerce prit un nouvel essor, les alliances de cette nouvelle République, avec celle de Gènes & de Pise, les Villes d'Arles, de Nice, & le Comte souverain d'Empurias. Les bienfaits de Jean de Ibelin, Seigneur de Bérute en Syrie, envers nos Négocians qu'il exempta de tous droits, les avantages dont ils jouissoient dans les Echelles de Barbarie, où ils possédoient en 1217 un quartier dans Bugie nommé le Fundigue, prouvent le degré d'activité où cette profession fut poussée.

Les prétentions des Comtes de Provence, sur le domaine de notre nouvelle République, obligèrent ses citoyens à s'occuper plutôt des moyens de pourvoir à leur défense, que de ceux d'agrandir leur Commerce, il dut être de nécessité languissant pendant cet état précaire. C'est le sort de tous les petits états d'être à la fin envahis par des voisins plus puissants. Les Marseillois firent en vain avec les Comtes de Provence les deux traités connus sous le nom de chapitres de paix qui font encore la base de leurs franchises, il fallut succomber; Charles d'Anjou frere de S. Louis, ayant épousé l'héritière de Provence, Marseille se soumit à ce Prince après une guerre de sept à huit mois:

Le tarif du droit de la Table de Mer qui fut dressé vers ces tems, est une preuve de l'étendue du Commerce de cette Ville, par la quantité & la variété de marchandises de toutes les parties du monde commerçant qui y sont détaillées.

A peine Charles I. fut en possession de Marseille, qu'il rendit au Commerce un des plus importants services en joignant la Ville Episcopale à la Ville Comitale, & en accordant aux habitans respectifs la liberté de fréquenter les deux Ports.

Des discussions entre les Citoyens & les Officiers du Prince, retardèrent les heureux fruits de cette union par des troubles qui occasionnerent un nouveau traité, & le Commerce reprit enfin un nouveau lustre. Les Génois avoient su profiter des discussions des Marseillois avec les Comtes de Provence. Ils s'étoient emparés de tout le Commerce de la Côte, principalement de l'achat des draps. Le Comte sur les plaintes de ses nouveaux Sujets fit défendre aux Génois & aux autres étrangers d'exporter aucunes marchandises de ce pays, qu'après que les Marseillois & Provençaux auroient chargés leurs Navires.

Cet acte d'équité & de protection, auroit été encore plus avantageux au Commerce des Marseillois, si la faveur n'en avoit détourné les heureux effets. Dans les défenses du Comte, les Navires d'un Marchand Marseillois nommé Pierre Boniface sont privilégiés, & ont la préférence pour faire leurs chargemens.

Charles devenu Roi de Jérusalem, confirma les privilèges dont les Commerçans Marseillois jouissoient dans ce Royaume, ils y furent utiles aux Chevaliers de St. Jean, le Grand Maître de cet Ordre, Nicolas de Lorgue, pressé par les horreurs de la famine dans Acre, en reçut en pur don un Vaisseau chargé de bled.

Le Commerce de notre Ville avec celle de Naples devoit être considérable sous le regne de Charles II, les Marseillois possédoient dans cette Capitale

un logement qui leur étoit affecté en propriété (5). Depuis ce regne jusques à celui de René d'Anjou, pénultième Comte de Provence, l'histoire ne nous fournit aucun trait remarquable en faveur du Commerce de cette Ville.

Saccagée & pillée en 1422 par Alphonse, Roi d'Arragon, le feu acheva de consumer ce que l'avidité du Soldat n'avoit pu enlever; une Bulle du Pape Martin V, adressée à la Cathédrale, fait mention, de quatre mille maisons incendiées, à ces maux s'en joignirent d'autres, les habitans des Villages circonvoisins se jetterent dans la Ville, des citoyens indignes de ce nom, ne rougirent point de partager leurs forfaits, ils acheverent de ruiner Marseille en la pillant pendant huit jours.

Il est aisé de juger qu'un si funeste événement dut porter les plus terribles atteintes au Commerce. En vain Louis II. qui régnoit alors en Provence, voulut rétablir cette Ville; de pareilles commotions, sont trop au-dessus des efforts de la politique, nous avons une preuve que les louables desseins de ce Prince furent sans effets. Ses Lettres-patentes données à Averse dans le Royaume de Naples, accordent à tous débiteurs un répit de trois ans sans intérêt jusques alors.

René d'Anjou, que l'histoire & la tradition nous représentent, doué d'un caractère de bonté qui a passé en proverbe; ce Prince que ses vertus pacifiques avoient rendu l'ami & le protecteur des Arts, qu'il chérissoit & cultivoit lui-même, encouragea & favorisa le Commerce des Marseillois. C'est à lui que nous devons l'établissement de la Jurisdiction Consulaire; & ce qui est digne de remarque, c'est que ce Tribunal si utile au Commerce, fut créé d'après

les sollicitations de citoyens qui tenoient à l'ordre de la Noblesse. Jacques de Candole & Jean de Forbin.

A cette époque, le Commerce de Marseille dans les Echelles du Levant, devoit être d'autant plus important que ceux de nos concitoyens qui y étoient établis, y jouissoient d'une considération peu commune. Pellegrin, Négociant Marseillois établi à Constantinople, eut l'honneur, aussi rare que flatteur, de terminer un différend entre l'Empereur, le Roi de Hongrie & le Sultan, quoique les plus puissantes Cours de l'Europe eussent en vain tenté les voies d'accommodement.

Un événement non moins digne de figurer dans les fastes du Commerce de notre patrie, est encore une époque glorieuse du règne du bon Roi René. Jacques Cœur Argentier de Charles VIII., cet homme aussi célèbre par sa fortune, ses lumières & son génie que par ses malheurs, négocioit dans le Levant par la voie de Marseille; il avoit donné en cette Ville sa confiance à Jean de Villages qui étoit ensuite devenu son neveu par son mariage avec Perette Cœur, ce citoyen au patriotisme duquel nous devons le don de la place Neuve, ne se bornoit pas à cette seule vertu, celle de la reconnoissance formoit également son caractère. Son bienfaiteur injustement accusé des forfaits les plus inouis & même de sorcellerie, (ressource ordinaire de la calomnie dans les tems de superstition & d'ignorance) se vit abandonné de tous ses amis, le seul Villages lui resta fidelement attaché. Il lui procura le moyen de s'évader & de se sauver à Rome, l'aïda de sa fortune & contribua par cet acte de reconnoissance, à lui faire recouvrer des sommes immenses que d'autres facteurs dans les Echelles du Levant, lui détenoient injustement.

La courte durée du regne de Charles du Maine qui ne fut que de dix-sept mois, ne permit pas à ce Prince de faire ressentir au Commerce les effets de sa protection, mais il l'en dédommagea en appelant Louis XI. à sa succession & en réunissant Marseille & la Provence à la plus puissante des Monarchies; c'est depuis cette heureuse époque, que notre Commerce a fait de si rapides progrès; effets naturels de l'industrie Française jointe à l'activité Provençale. Ces progrès furent encore plus sensibles sous le regne de Louis XIV. ce Prince destiné à faire jouir la Nation Française de tous les genres & de tous les degrés de gloire, & qui réfléchit si heureusement les rayons de la sienne sur tous les talens, sur tous les arts, sur toutes les professions, encouragea, protégea & aggrandit le Commerce, cet Art fut dépouillé de ces petites méthodes mercantiles qui l'avoient tenu jusques alors dans des entraves nuisibles. Il acquit une sorte de Noblesse qui lui étoit inconnue.

Colbert étoit à la tête des Conseils, Colbert! à ce nom quel est le citoyen qui ne se sente ému de la plus vive reconnoissance! l'affranchissement du Port de Marseille, les capitulations avec la Porte renouvelées, nos établissemens en Levant fixés & protégés, des sages Réglemens qui portèrent tous les genres de manufactures nationales à ce haut degré de perfection que nos rivaux ont toujours jaloué sans y atteindre, l'établissement d'une Chambre de Commerce, l'Ecole d'Hydrographie & une Marine puissante favorisant la navigation, sont autant de monumens qui déposant en faveur du ministère de Colbert, transmettront à la postérité la plus reculée, l'étendue de ses lumières; avec la prospérité de notre Commerce.

Louis XV. commençoit à peine à regner qu'un fléau

destructeur réduisit notre patrie en une affreuse solitude, l'heureuse situation de Marseille & la bienfaisance du ministère exciterent l'industrie des habitans des Provinces voisines, on la vit renaître de sa cendre & avec elle le Commerce. Nos peres n'avoient que faiblement profité de la découverte du nouveau continent; ce ne fut que sous ce dernier regne qu'ils eurent la liberté d'envoyer des Vaisseaux dans nos Colonies. C'est aux premiers Armateurs en ce genre que nous sommes redevables de l'établissement de nos raffineries dont l'avantage & l'utilité sont généralement reconnus (6).

En vous rappelant les progrès de notre Commerce sous le regne de Louis XV. puis-je passer sous silence cette époque glorieuse aux Commerçans Marseillois dont le zèle & le désintéressement exciterent la reconnaissance du Monarque & l'admiration de l'Univers (l'expédition de Minorque). Si nous n'avions été témoins de l'activité avec laquelle ce nombre prodigieux de Navires fut armé, les provisions & les munitions en tout genre fournies tout à la fois par nos seuls Magazins & dans le plus court intervalle, nous serions tentés de ranger cet événement dans le genre des prodiges que l'esprit humain a peine à comprendre.

Le don du Vaisseau de guerre le *Marseillois* vint ajouter un nouvel éclat au patriotisme de nos concitoyens, nous venons d'en voir renouveler les effets sous le regne du moderne Titus, & ajouter un nouveau prix à cet acte patriotique en destinant une somme importante au soulagement des familles des gens de mer, & donner ainsi aux autres places Commerçantes l'exemple de la bienfaisance sous le regne d'un Prince qui fait ses délices de cette vertu.

A quel degré d'accroissement le Commerce de Mar-

seille ne doit-il pas espérer d'atteindre ? Sous le regne de Louis XVI. & sous le ministère du vainqueur de Clostercamp. A peine M. le Marquis de Castries est entré dans les Conseils qu'il a donné à Marseille une preuve éclatante de sa protection en y conservant & en confirmant à perpétuité à notre Academie, l'Observatoire Royal de la Marine. Cette faveur aussi honorable que précieuse pour cette Compagnie, lui devient encore plus précieuse par son utilité envers le Commerce. Puissions nous, MESSIEURS, par notre zèle, secondant les vues de notre Monarque & celles du ministère, contribuer toujours plus à la prospérité de notre patrie en y faisant toutes les Sciences & tous les Arts, les premiers mobiles & les alimens du Commerce.

FIN.

NOTES.

(1) Traduction de l'Inscription.

A Titus Porcius fils de Proclius Ælianus, personnage très-recommandable & Prophète, gardien des Couronnes de Janus, Prêtre de Leucothée; Tribun de la quinzième légion & premier Préfet de la huitième Cohorte des Bataves; Préfet de la troisième Cohorte des Alpes; Préfet de la quatrième Cohorte des Gaulois; Préfet de la Cohorte des Troyens; Préfet des explorateurs Allemands; Vicaire du coupement à faire sur la voie Flaminienne, la voie Emiliene & la voie Ligurienne; Vicaire & conducteur des gens de Mer.

(2) Cette manière de juger de l'étendue du Commerce d'une Nation par l'abondance de son numéraire, ne seroit point applicable aux Nations modernes. Mais dans le tems de Marseille ancienne, les papiers de Commerce n'étoient point encore devenus le signe représentatif du numéraire, il falloit donc une grande abondance d'especes, pour faire un Commerce considérable.

(3) L'Art de l'Orfèvrerie, étoit cultivé dans Marseille, avec quelques succès vers la fin du dixième siècle. Leodebode, Abbé de St. Pierre de Fleuri, légua à cette Abbaye onze écuelles d'argent surdorées & émaillées avec des croix blanches, qui avoient été travaillées en cette Ville.

(4) La collection des Statuts particuliers de Marseille, rédigés en 1216, à l'article de *Consulibus extra Massiliam constituendis*. Est conçu dans les termes suivans : » Constituimur ut a modo, quidam » que aliqui Consules fient vel constituentur in viagiis » furiae, aut Alexandriae vel septe; vel Bugiae, vel » alicubi alibi extra Massiliam & illi eligantur à Rec- » tore communis Massiliae. » Archives de l'Hôtel de Ville.

(5) La confirmation de la propriété du quartier dans la Ville de Naples, est ainsi datée dans la collection des Statuts, aux Archives de l'Hôtel de Ville *datum Tarascone die 14 Januarii 1291.*

(6) La première raffinerie de sucre, fut établie par Gaspard Maurellet vers l'année 1660; il lui fut ensuite accordé par Arrêt du Conseil d'Etat du 28 Septembre 1700, la permission de faire entrer dans le Royaume 100 milliers de sucre raffiné. Le 25 Juillet 1713, Jean-Baptiste Saint Michel, Antoine David, & Toussaint Cathelin, furent subrogés aux droits de Gaspard Maurellet.

Ce ne fut que sous la minorité de Louis XV. en 1719, par Lettre Patentes données à Paris au mois de Février, que Marseille obtint la pleine liberté de faire le Commerce de nos Colonies, à l'instar des autres places maritimes du Royaume.